Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 3 novembre 2014, à compter de 18 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2014-11-293 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Constatation de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Cautionnement du Parc Régional de la Montagne du Diable
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2014-11-294 CAUTIONNEMENT DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE

CONSIDÉRANT que le *Parc Régional Montagne du Diable* désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 325,000 \$, remboursable sur 15 ans ;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution d'une partie de cette obligation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve se porte caution en faveur de *Parc Régional Montagne du Diable* d'un montant de 50,000 \$ pour 15 ans.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires pour le cautionnement.

Il est également résolu que la municipalité avise le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de cette obligation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil est levée à 18 h40.

GILBERT Maire	PILOTE,	
	ND BÉLANGER,	